

Communauté de Communes du Pays d'Othe
Conseil communautaire du 29 juin 2023

Année 2023, feuillet 97

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
Arrondissement de Troyes

**Communauté de Communes
Du Pays d'Othe**
27 avenue Tricoche Maillard
AIX-EN-OTHE
10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'OTHE**

SÉANCE DU 29 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 24

Date de la convocation :
21 juin 2023

Date d'affichage :
21 juin 2023

L'An deux mille vingt trois,

Le 29 juin 2023

à 18h30

le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Othe, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHANGE.

Secrétaire de séance : Philippe ETCHETO

Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Daniel DUCHANGE, Nadège DUDAS-MASSON, Nicole JANSSENS, Roland FRELIN, Philippe ETCHETO, Jean-Pierre GITZHOFFEN, Jannick DERAËVE, Gérard TRUTAT, Laurent L'ETROP, Bernard SADY, Roland BROQUET, Claude LAPIERRE, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Hugues MARTEAU, Claude LENOIR, Alain NOUGARET, Maggy CARON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Etienne GHISALBERTI a donné pouvoir à Roland FRELIN,
Christie DEZERT a donné pouvoir à Monsieur Roland BROQUET
Claire ADAM a donné pouvoir à Claude LAPIERRE,
Arnaud ROMAIN a donné pouvoir à Maggy CARON,
Emeline DE BRUIN a donné pouvoir à Bernard SADY,
Edith LHOSTE a donné pouvoir à Claude NOUGARET,

Absent(s) excusé(s) :

Olivier PIQUET, Philippe LAZARE, Jean-Paul CARRE, Philippe MARTEAU, Anne Lise DURAND, Jean-Pierre PEZET, Lionel BERTIN, Frédéric RAPHAËL, Florence SEZEUR, Antoine GUEBEN, Gilbert BONNETERRE,

Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :

Marie-Christine DRANE, Gisèle SILO, Thomas PONZONI, Bruno BENETON
Madame Nelly Deleigne, conseillère départementale

DELIBERATION N°2023/48/CDC

OBJET : ENGAGEMENT AVEC LE PETR POUR 3 ANNEES – CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)

Le CTL est porté à l'échelle du PETR Othe-Armance.

Le Contrat Territoire Lecture s'appuie sur un diagnostic des forces et faiblesses de l'actuel réseau de lecture publique du territoire en question (année 0), qui permet de faire émerger les actions à mettre en place pour permettre au réseau de lecture publique de se structurer davantage et de fonctionner mieux, afin de proposer plus de services aux habitants des territoires à desservir, de mutualiser davantage les ressources existantes et

de faire collectivement progresser les équipes en place dans les bibliothèques et médiathèques.

Ce diagnostic a été largement financé par la DRAC (10 000€ sur les 13 000€), E-Graine a pu en faire une présentation et faire part des préconisations du comité de pilotage, validées en comité syndical du PETR.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer un réseau local de bibliothèques et points lecture
- Adapter les bibliothèques et points lecture en lieu de vie de proximité,
- Faciliter la mise en œuvre d'actions de médiation et diffusion culturelle à travers le livre,
- S'appuyer sur le CTL pour impulser une dynamique de politique culturelle globale

Le comité de pilotage a conclu qu'il était nécessaire d'avoir 0,5 ETP pour accompagner ce projet de mise en réseau des bibliothèques et de mise en place d'une programmation annuelle.

Financièrement, le PETR, la DRAC et le Département de l'Aube s'engagent à parité pour 3 ans, soit 10 000 € par financeur et par an.

La personne en charge du CTL aura aussi en charge de trouver des financements complémentaires, publics et privés, nationaux et européens.

Une première démarche a été faite pour répondre à un appel à projet de la Région Grand Est, qui pourrait apporter 20 000 € sur 3 ans (10 000 € année 1 – 7 000 € année 2 – 3 000 € année 3).

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays d'Othe s'engage avec le PETR du Pays d'Othe et d'Armance par une convention pour 3 années pour le contrat territoire lecture.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

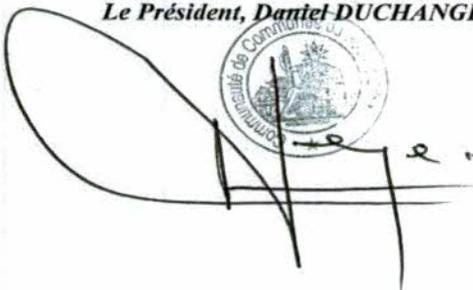
Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DONNE pouvoir au Président pour signer la convention de partenariat avec le PETR Othe-Armance pour le Contrat Territoire Lecture sur 3 années

AUTORISE le Président à signer le contrat ainsi que tout document relatif à cette affaire.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures des membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président, Daniel DUCHANGE



Communauté de Communes du Pays d'Othe
Conseil communautaire du 29 juin 2023

Année 2023, feuillet 104

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de Troyes

Communauté de Communes

Du Pays d'Othe

27 avenue Tricoche Maillard

AIX-EN-OTHE

10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS D'OTHE

SÉANCE DU 29 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 18

Votants : 24

L'An deux mille vingt trois,

Le 29 juin 2023

à 18h30

le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Othe, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DUCHANGE.

Date de la convocation :

21 juin 2023

Date d'Affichage :

21 juin 2023

Secrétaire de séance : Philippe ETCHETO

Etaient Présents Mesdames et Messieurs dont les noms suivent :

Daniel DUCHANGE, Nadège DUDAS-MASSON, Nicole JANSSENS, Roland FRELIN, Philippe ETCHETO, Jean-Pierre GITZHOFFEN, Jannick DERAËVE, Gérard TRUTAT, Laurent L'ETROP, Bernard SADY, Roland BROQUET, Claude LAPIERRE, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Hugues MARTEAU, Claude LENOIR, Alain NOUGARET, Maggy CARON

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Etienne GHISALBERTI a donné pouvoir à Roland FRELIN,
Christic DEZERT a donné pouvoir à Monsieur Roland BROQUET
Claire ADAM a donné pouvoir à Claude LAPIERRE,
Arnaud ROMAIN a donné pouvoir à Maggy CARON,
Emeline DE BRUIN a donné pouvoir à Bernard SADY,
Edith LHOSTE a donné pouvoir à Claude NOUGARET,

Absent(s) excusé(s) :

Olivier PIQUET, Philippe LAZARE, Jean-Paul CARRE, Philippe MARTEAU, Anne Lise DURAND, Jean-Pierre PEZET, Lionel BERTIN, Frédéric RAPHAEL, Florence SEZEUR, Antoine GUEBEN, Gilbert BONNETERRE,

Etaient présents, sans pouvoir, les suppléants suivants :

Marie-Christine DRANE, Gisèle SILO, Thomas PONZONI, Bruno BENETON
Madame Nelly Delelignè, conseillère départementale

DELIBERATION N°2023/51/CDC

OBJET : PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU POSTE DE CHARGE DE MISSION « PETITE VILLE DE DEMAIN » AU PETR OTHE-ARMANCE

Un poste de chargé de missions « Petites villes de demain » a été créé en 2021 pour les communes d'AVP, d'Ervy et de Chaource.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Registre des délibérations

Paraphe :

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Monsieur le Président propose la création d'un nouveau poste de chargé de missions « Petites Villes de demain » à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2023.

Ainsi, la commune d'AVP serait dotée d'un chargé de mission et les communes d'Ervy et de Chaource également.

Ce poste de « chargé de missions Petites villes de demain » serait créé à partir du 1^{er} septembre 2023 au grade d'attaché territorial catégorie A, non titulaire pour exercer les fonctions suivantes : le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Les chargés de missions sont embauchés directement par le PETR Othe-Armance pour un coût annuel estimé à 60 000 € par poste (dont 50 000 € pour salaires et charges).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

VALIDE, 1 voix contre, 2 abstentions, 21 voix pour la création d'un nouveau poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au PETR Othe-Armance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme. Le Président, Daniel DUCHANGE

